



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

DELIBERATION

2025 06 02

Séance du mardi 30 septembre 2025 à 18h15 à la CCG – Salle Les Morènes - 38 rue Georges de Mestral, 74160 ARCHAMPS

Présidente : METRAL Christelle

Date de première convocation : 19/09/2025

Annulation comité défaut quorum : 26/09/2025

Nouvelle convocation : 25/09/2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 11

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, GILET Laurent, GILSON Fabrice, MAGNIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, PUGIN André, SEVE François, VERDONNET Christian

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, CHEVALIER Laurent, COTTET Danielle, LAVOREL Joëlle, MARTINEZ Julian, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony

Excusés : CHEVALIER Laurent, CLAUDE Josette, COTTET Danielle, LAVOREL Joëlle, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BELMAS

Objet : **CREANCES ADMISES EN NON VALEURS**

Le SGC d'Annemasse propose l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables suivantes

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2019	T-137-1		ORANGE	RAR inférieur seul poursuite	300-divers	6541	8,45			
			Total pour ORANGE				8,45			
2024	T-15-1	AIRIS	WA CONCEPT	RAR inférieur seul poursuite	100-dépôts	6541	0,20			
			Total pour WA CONCEPT				0,20			
			TOTAL DE LA LISTE				8,65			

Les recherches et les poursuites engagées par les services de la direction départementale des finances Publiques n'ont pas permis de recouvrer les créances.

L'assemblée délibérante à l'unanimité décide :

- D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables ci-dessus d'un montant total de 8,65€

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BELMAS



La Présidente,
Christelle METRAL